

STAGES DE FORMATION SYNDICALE : LE SNES, C'EST A VOUS DE LE FAIRE VIVRE !

Nos professions connaissent un fort renouvellement des personnels (plus de la moitié d'ici 2010). Des collègues en nombre croissant méconnaissent leurs droits et ont peu l'expérience de l'activité et de l'action syndicales, ce qui les rend d'autant plus vulnérables.

C'est en ce sens que la formation syndicale* apparaît comme un élément indispensable à l'efficacité des luttes. La section académique du S.n.e.s. de Lille (S3) a décidé de faire de la formation syndicale une de ses priorités et propose donc une série de stages pour l'année scolaire 2004-2005.

Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

* LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (R.l.r. 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, il faut alerter la section académique du S.n.e.s.

Aider à animer la section d'établissement du SNES (S1)

La section d'établissement (S1) est le premier niveau d'intervention et de débat. C'est elle qui intervient et défend dans l'établissement les personnels qui ignorent trop souvent leurs droits et obligations - ce qui les fragilise face aux dérives autoritaires - et les aspects régissant le déroulement de la carrière. L'existence d'une section syndicale dans un établissement est donc une nécessité face à des autorités locales aux pouvoirs accrus par la déconcentration et la décentralisation.

Le S1 est aussi et avant tout, pour les personnels, le premier lieu de rencontre, d'expression, de débat et de prises de décisions concernant la vie de l'établissement ainsi que les orientations du S.n.e.s.

Stage du MARDI 9 NOVEMBRE 2004 (9h30-17h)

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contenu :

Vous êtes plusieurs milliers dans notre académie à être élus dans les conseils d'administration de vos établissements.

Le C.A. est-il un vrai lieu de discussion, de débats, de prises de position et de choix ou une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs ?

Qu'est-ce qu'une DBM, l'AOG, le FRMC, les HTS, l'aide à la demi-pension ou aux collégiens, la DHG et le TRMD ?

L'établissement doit-il acheter, sur ses deniers, ses manuels ou ses ordinateurs ?

Quel poids avez-vous en ce qui concerne les fermetures de poste, les heures supplémentaires à ventiler auprès des collègues, les effectifs par classe ?

Quel est le rôle du C.A. dans la définition du règlement intérieur, du projet d'établissement ?

Comment représenter réellement nos collègues ?

Comment travailler en concertation avec les autres élus, représentants des parents, des élèves, des autres personnels ?

Public :

Tous les collègues intéressés

Le lieu du stage sera précisé ultérieurement. Les prolongements indispensables concernant la préparation de la rentrée 2005 (TRMD) nécessiteront une deuxième journée prévue courant janvier.

Stage du JEUDI 2 DÉCEMBRE 2004 (9h30-17h)

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Contenu :

Présentation du S.n.e.s. et de la F.s.u.

Droits syndicaux (réunion syndicale, heure mensuelle d'information syndicale, affichage, grève, distribution de documents, expression publique...)

Droits et obligations des personnels : que peut-on légalement exiger des personnels ? Qu'est-ce que les personnels peuvent exiger de l'administration ?

Fonctionnement et interventions de la section syndicale d'établissement : délégations, conseil d'administration...

Connaissance des instances paritaires (CTPD, CTPA, CAPA...)

Il s'agit de fournir aux collègues tous les éléments leur permettant de répondre aux questions les plus courantes à partir d'une connaissance des textes officiels.

Public :

Collègues désirant prendre part et/ou organiser la vie syndicale dans leur établissement.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Mener une réflexion collective sur l'école, nos pratiques professionnelles, les contenus...

Stage du LUNDI 18 OCTOBRE 2004 (9h30-17h)

UN COLLEGE DE LA REUSSITE POUR TOUS ?

Contenu :

La réforme amorcée par J. Lang doit s'achever en 2005 avec la réforme de la classe de troisième. Après les débats autour du collège unique, le ministre annonce une troisième unique mais l'option lourde de découverte professionnelle ne risque-t-elle pas d'introduire une pré-orientation masquée ?

Le S.n.e.s. continue à revendiquer un vrai collège pour tous qui mette en place tous les moyens nécessaires à la prévention de l'échec et au suivi des élèves en grande difficulté.

Quelles revendications en terme d'horaires disciplinaires, de contenus, d'effectifs, de travail en petits groupes ?

Quels moyens et quelles modalités pour permettre la concertation et le travail en équipe ?

Quid de la découverte professionnelle : contenus et finalités ?

Quelle démarche syndicale par rapport à l'introduction des grilles de compétences comme outils de l'orientation ?

Quelles revendications à propos de la carte scolaire ?

Quel bilan tirer des réseaux d'éducation prioritaire ?

Public :

Tous les collègues intéressés

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Stage du MARDI 30 NOVEMBRE 2004 (9h30-17h)

EVALUATION, ORIENTATION, AFFECTATION

Contenu :

Les débats sur le collège unique ont souligné que l'orientation ne correspond bien souvent qu'à des choix par défaut malgré l'affirmation répétée de l'importance de la construction d'un projet par l'élève.

La grande difficulté scolaire ne trouve comme réponse que des dispositifs dérogatoires. La hiérarchie entre les trois voies de formation est maintenue alors que les passerelles sont de plus en plus rares.

Les statistiques montrent que les barrières sociales et les différences de sexe jouent un rôle important dans l'orientation.

Comment fonctionnent l'orientation et l'affectation (PAM) dans notre académie ?

Quels sont les critères d'évaluation pris en compte (notation, grilles de compétence, vœux des élèves, projets validés...)

Quels sont les rôles respectifs des enseignants, des Copsy, des CPE ... ?

Public :

Tous les collègues intéressés, quelle que soit leur catégorie.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Stages disciplinaires :

Sont déjà envisagés au second trimestre : un stage SVT, un stage STT.

Le programme définitif de ces stages sera publié dans le bulletin académique de novembre-décembre.

Connaître ses droits et obligations pour faire respecter son statut

Stage du LUNDI 15 NOVEMBRE 2004 (9h30-17h)

MI-SE

Contenu :

Vos conditions de travail et d'étude se dégradent depuis plusieurs années. Vous avez le juste sentiment qu'on vous fait souvent faire tout et n'importe quoi, mais vous ne savez pas si c'est légal. Vous n'êtes pas sûrs de vos droits, vous ignorez les limites de vos obligations.

La catégorie des surveillants est pour l'instant, mise en extinction, mais rien n'est jamais définitif. Vos droits ne doivent pas pour autant être bafoués au quotidien.

A l'ordre du jour : la multiplication des statuts des personnels " vie scolaire " ; les problèmes de la catégorie (double statut étudiant-surveillant, conditions de travail...) ; le rôle des commissions et des commissaires paritaires ; le mouvement 2004 et ses conséquences ; l'action syndicale et ses acquis ; les positions du Snes sur les MI-SE.

Public :

MI-SE, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1)

Lieu : F.S.U., 38 Bd Van Gogh, Villeneuve d'Ascq (Métro Hôtel de Ville).

Stage du MARDI 16 NOVEMBRE 2004 (9h30-17h)

ASSISTANTS D'EDUCATION

Contenu :

Premier bilan après un an d'existence de la catégorie.

Connaissance du statut et de ses spécificités (recrutement local et contrat), des textes qui réglementent le service (organisation et missions) et les droits des assistants d'éducation (congés divers, formation universitaire ou professionnelle, rémunération).

Face aux abus de pouvoir déjà constatés, permettre aux collègues, dans le cadre de leur section syndicale SNES, de défendre leurs droits.

Perspectives de sortie de la précarité (concours, VAE...).

Public :

Assistants d'éducation, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1)

Le lieu sera précisé ultérieurement

Inscription aux stages syndicaux proposés par le SNES

Auprès de l'administration :

Les collègues intéressés, ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (modèle de lettre ci-dessous, disponible également sur le site internet du S3 : www.lil-le.snes.edu rubrique " informations administratives ")

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION
SYNDICALE A DEPOSER AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT
UN MOIS AVANT LA DATE PREVUE DU STAGE
(à reproduire manuscritement)

NOM Prénom

Grade et Fonction

Etablissement

à Monsieur le Recteur

S/C de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat (2), définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à : Il est organisé par le Secrétariat (académique ou départemental du S.N.E.S.) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 10.02.95).

A Le

Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

Auprès du SNES :

Les collègues informent la section académique de leur participation aux stages syndicaux en renvoyant le coupon en haut de la page 4 de cet encart, au moins 15 jours avant le premier stage choisi.

Les frais occasionnés par la participation aux stages (repas, déplacement) sont indemnisés pour les participants syndiqués.

La section académique se tient à la disposition des S1 pour répondre aux demandes de stages syndicaux locaux.

FORMATION CONTINUE : PAF 2004-2005

La campagne d'inscription aux stages proposés par le P.A.F. est réouverte. Elle concerne les stages à public volontaire. Il est possible de formuler 3 vœux, la formation ne pouvant excéder 36 h. Les néo-titulaires, 1^{ère} ou 2^{ème} année d'exercice, bénéficient d'un crédit de 54 heures. Pour les premiers, des regroupements sont prévus ainsi qu'une aide sous forme de forum internet.

Dès la pré-rentree, l'établissement doit disposer de 5 catalogues, dont 2 pour les enseignants et d'une plaquette.

L'inscription aux actions (il est nécessaire de se munir de son NUMEN) se fait du **30 août au 15 septembre minuit** sur le serveur académique (www.ac-lille.fr/paf/). Les chefs d'établissement devront rendre un avis avant la commission d'attribution qui se déroulera le 013 octobre.

Il est donc impératif de nous renvoyer vos fiches syndicales (voir bas de la page 4 de cet encart) avant le 5 octobre. Nous ne serons pas en mesure d'informer les collègues qui oublieront d'envoyer la fiche d'inscription dans les délais, car le rectorat ne fournit aucun document récapitulatif aux représentants des personnels.

En ce qui concerne les **stages de proximité (F.I.L)**, dans les établissements, les demandes devront être déposées auprès du chef d'établissement qui doit les faire remonter avant le 17 novembre à l'administrateur scolaire. Les fiches de demande sont disponibles sur le site académique

(www.ac-lille.fr/formation/dafof/fil.cfm).

Les actions retenues seront mises en œuvre à partir du deuxième trimestre. Il n'est pas prévu actuellement de concertation avec les représentants des personnels.

Il est donc indispensable, qu'en cas de refus, vous demandiez des explications, notamment sur le classement des demandes, et que vous avertissiez le S3.

STAGES SYNDICAUX

Fiche d'inscription à renvoyer à Jean-Claude Millecamps, SNES, 209 rue Nationale à LILLE

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Etablissement :

Tél : e-mail :

Est intéressé(e) par le(s) stage(s) de formation syndicale suivant(s) :

- ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION
- VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
- UN COLLEGE DE LA REUSSITE POUR TOUS ?
- L'ORIENTATION DES ELEVES DANS LE SECOND DEGRE
- MI-SE
- ASSISTANTS D'EDUCATION

Prendra le repas OUI NON

S.N.E.S. - F.S.U.
209, rue Nationale - 59800 LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41

FORMATION CONTINUE

Plan Académique de Formation 2004 - 2005

Discipline : Catégorie :

Nom et Prénom :

Etablissement d'exercice :

Adresse personnelle :

LISTE DES VOEUX

ATTENTION : La précision des informations pour chacun de vos vœux est indispensable au travail des représentants du S.n.e.s. , le rectorat ne nous fournit aucun document en dehors de la commission !

Pour chaque vœu, indiquez :

- le thème (Formations disciplinaires et catégorielles ; Formations interdisciplinaires ; Pratique du métier ; Actions culturelles ; Orientation, ouverture aux mondes universitaire et professionnel ; Vie scolaire ; Accompagnement des carrières ; Formations hygiène-sécurité, santé ; Dispositifs de formation intercatégoriels)
- code ou identifiant du dispositif : ex : 04A0090167,
- Référence et intitulé du module : ex : DOC_01.A - Le rôle du documentaliste dans le B2I

Liste des vœux	Résultat de la commission
Vœu 1 :	
Vœu 2 :	
Vœu 3 :	

Avis du chef d'établissement : favorable défavorable

Vœux présentés antérieurement, retenus ou non (à indiquer)

2002/2003 : 1 2003/2004 : 1
2 2